



Amiens le 11 février 2015

Communiqué de presse

**La Picardie participe à la concertation pour la planification
du développement de l'éolien offshore
sur la façade maritime de la manche Est et de la mer du Nord**



Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, a lancé ce mercredi 11 février la concertation régionale en vue de l'identification de nouvelles zones propices au développement de l'éolien en mer pour la façade de la Manche Est et de la mer du Nord.

Le plan de développement des énergies renouvelables de la France prévoit l'extension de l'énergie éolienne en mer et vise un objectif d'installation d'une puissance de 6 000 MW en énergie marine renouvelable, à horizon 2020.

Pour cela, et dans la continuité des deux premiers appels d'offres de juillet 2011 et mars 2013, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a souhaité procéder à l'identification de nouvelles zones propices, au large des côtes françaises tant pour des champs d'éoliennes posées que pour des sites d'expérimentation d'éoliennes flottantes.

Ce travail d'identification repose, dans un premier temps, sur une étude multi-critères technicoéconomique réalisée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) afin de définir les zones techniquement favorables, complétée ensuite par l'examen par RTE (Réseau de transport d'électricité) des potentiels de raccordement.

C'est le résultat de cette analyse pour la façade maritime Manche Est – mer du Nord que les préfets coordonnateurs (le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et le préfet de la région Haute-Normandie) soumettent à une large concertation qui s'appuiera sur des réunions en région, la consultation du public et le travail du Conseil maritime de façade.

Concernant la région Picardie, Nicole Klein souligne l'attention toute particulière qu'elle portera aux observations des acteurs de la mer et du littoral dans cette démarche importante qui a notamment pour objectif le développement équilibré des territoires.

A l'issue de la réunion de concertation qui s'est tenue aujourd'hui, les observations et remarques peuvent être transmises par courrier ou par courriel jusqu'au 23 février 2015 à l'adresse suivante :

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Picardie
Concertation pour l'éolien en Manche – Mer du Nord
6, rue Debray – 80020 AMIENS cedex 9
sec-sgar@picardie.pref.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle
03 22 97 80 36 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Les éléments et les données cartographiques préparatoires à la concertation sont disponibles sur le site "Géolittoral" :

<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/la-planification-a815.html>

<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-en-ligne-du-3eme-exercice-de-a825.html>

Contacts presse pour toute information relative à la concertation pour la planification du développement de l'éolien offshore sur la façade maritime de la Manche Est et de la mer du Nord :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :
Lieutenant de vaisseau Alexis Edme / 02 33 92 65 09
communication@premar-manche.gouv.fr

- Préfecture de la région Haute-Normandie :
Madame Gaëlle Reverdy / 02 32 76 50 14
pref-communication@seine-maritime.gouv.fr